

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 891

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 27

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 11 de l'article 25 du projet de loi prévoit un renouvellement tous les huit ans pour l'agrément des fédérations sportives.

Il convient donc d'appliquer des règles équivalentes pour les associations culturelles.